



Bourg-sous-La Roche



Forges



Jean-Yole



Liberté



Pyramides



Saint-André d'Ornay



La Roche-sur-Yon, le 04 mai 2020

Aux Président(es) des associations adhérentes

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire que nous traversons bouleverse nos organisations tant sur la période de confinement que sur les semaines et mois à venir, et si le dé-confinement est annoncé pour le 11 mai, les consignes et mesures sanitaires sont complexes et nombreuses.

Afin de préparer au mieux la reprise progressive de nos activités avec encore à ce jour beaucoup d'incertitudes, le bureau de l'AMAQY, qui se réunit régulièrement, a pris les décisions suivantes :

- 1) Nous avons déterminé nos actions prioritaires dans les locaux des maisons de quartier :
 - a. L'accueil des publics pour répondre aux différentes sollicitations de la vie sociale. Nous vous invitons à prendre contact avec la maison de quartier avant de vous y rendre car les mesures de sécurité nous imposent de revoir nos modalités d'accueil.
 - b. L'accueil des enfants pour les activités de loisirs ou d'accompagnement à la scolarité.
 - c. La distribution alimentaire.
 - d. La mise en place d'activités en direction des publics vulnérables.

- 2) Concernant les voyages et séjours programmés :
 - a. Tous les séjours et voyages prévus jusqu'à fin Juin sont annulés ou, si cela est possible, reportés à la rentrée.
 - b. Toutes les opérations de remboursement des sommes déjà versées seront effectuées après la date prévue du voyage.
 - c. Pour les voyages et sorties prévues en juillet et août, nous sommes dans l'attente de décisions gouvernementales.

- 3) Concernant les activités proposées par des associations dans les locaux des maisons de quartier :
 - a. Toutes les activités des associations sont suspendues jusqu'au mois de septembre.
 - b. La participation aux frais, demandée aux associations pour l'utilisation des salles, lors de la période où les activités n'auront pu avoir lieu sera :
 - soit remboursée à la fin juin pour les associations qui ne renouvelleront pas leurs activités l'année prochaine.
 - soit décomptée de l'exercice 2020/2021 pour toutes les associations qui continueront leurs activités.
 - c. Les responsables d'associations pourront contacter les directrices ou directeurs pour établir le calendrier des activités 2020/2021 et pour récupérer leurs éventuels matériels stockés dans les maisons de quartier.

Ces décisions découlent des consignes de sécurité qui précisent que les rassemblements ne peuvent dépasser 10 personnes. De plus, nous ne sommes pas en capacité d'assurer l'entretien des salles entre chaque activité, ni d'organiser les conditions d'accueil suffisantes pour la sécurité de tous.



Bourg-sous-La Roche



Forges



Jean-Yole



Liberté



Pyramides



Saint-André d'Ornay



Vallee Verte

En tant qu'employeur, l'AMAQY, se doit d'assurer la sécurité de ses salariés mais également de tous les habitants qui fréquentent les maisons de quartier.

Dans ces circonstances exceptionnelles et difficiles, nous savons que nous pouvons compter sur votre compréhension. Evidemment, nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Nous comptons sur vous et votre engagement associatif pour relayer ces informations auprès de vos adhérents.

En attendant le plaisir de nous retrouver, prenez soin de vous !

Très cordialement,

Véronique Limousin
Présidente de l'AMAQY

Alain Poujade
Vice-président de l'AMAQY